

Telles sont les pièces du procès qui nous permettent de publier trois autographes intéressants. En jugeant froidement, nous estimons que Monfalcon a eu le tort grave de placer sa lettre-préface, qui contient elle-même des imputations calomnieuses, en tête de l'édition officielle de la ville. Il comprend, trop tard, qu'il a outrepassé son droit, puisque dans les treize exemplaires qu'il remet au maire, la préface n'y est pas, ce qui donne à ces exemplaires l'attrait de la rareté.

La Table de Claude fut répartie entre les autorités civiles et militaires de Lyon, les savants, les bibliothèques de Paris, les académies, les principales villes de France et les nations étrangères; treize exemplaires sont distribués par Monfalcon à MM. Lajard, Vitet, Lebas, Raoul Rochette, Mérimée, Mignet, A. Bernard, abbé Christophe, abbé Jolibois, Cailhava, de Polinière, de Chaponay, Charles Zell. — Les anciens maires, MM. de Lacroix-Laval, Martin, Laforest, Prunelle, en reçoivent chacun un; de même MM. Sériziat, Boué, Yemeniz, d'Aigueperse, Menoux, Fulchiron, ancien député, Grégoire, Chamboz, typographe, Perrin, imprimeur.

Les villes de Bordeaux, Marseille, Nantes, Rouen, Lille, Dijon, Grenoble, Toulouse, Strasbourg, Pau, Montpellier et les puissances suivantes : L'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la Prusse, le Danemark, la Bavière, la Toscane, la Suède, la Sardaigne, les Deux-Siciles, les Etats Romains, l'Espagne, la Belgique, furent favorisées par l'envoi de la monographie.

On remarquera, sans s'en étonner, que le nom d'Alphonse de Boissieu ne figure pas sur la liste des destinataires, le savant auteur des *Inscriptions antiques de Lyon* ne dut pas s'en émouvoir; depuis longtemps, il était fixé sur les procédés de Monfalcon à son égard.